



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF THE LAW OF THE SEA
www.assidmer.net

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
LISBONNE – 20 SEPTEMBRE 2018**

À la suite de l'Assemblée générale électorale tenue ce jour, le Conseil de l'Association Internationale du Droit de la Mer s'est réuni, dans sa nouvelle composition, le 20 septembre 2018 à 19h30, sur la convocation de son Président, Monsieur le Professeur Giuseppe Cataldi, à l'Oceanario de Lisboa, Auditorio Mara da Palha (Portugal).

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil ;
- Election du Président ;
- Election du Premier Vice-président ;
- Election du Second Vice-président ;
- Prochains colloques et réunions scientifiques de l'Association ;
- Questions diverses.

Etaient présents : les Professeurs Andrea Caligiuri, Giuseppe Cataldi, Ioannis Stribis, Mariko Kawano, Marta Chantal Ribeiro.

Etaient absents : les Professeurs José Manuel Sobrino Heredia, Rafael Casado Raigón, Angela Del Vecchio, Nathalie Ros.

En ouverture de la réunion, le Conseil approuve à l'unanimité le Procès-verbal du précédent Conseil.

S'agissant du poste de Président, le Professeur Giuseppe Cataldi est élu, à l'unanimité, Président de l'Association.

S'agissant du poste de Premier Vice-président, le Professeur José Manuel Sobrino Heredia est élu, à l'unanimité, Premier Vice-président de l'Association.

S'agissant du poste de Second Vice-président, le Professeur Nathalie Ros est élue, à l'unanimité, Second Vice-président.

S'agissant des prochains colloques de l'Association, le Président communique qu'en 2020 le VIII^{ème} Colloque ordinaire aura lieu à Rhodes (Grèce) et sera organisé sous la direction du Professeur Ioannis Stribis par l'Université de l'Egée. Le Professeur Stribis

informe le Conseil que la date possible du VIII^{ème} Colloque sera fin octobre/début novembre. Le Président informe le Conseil que pour l'organisation du IX^{ème} Colloque ordinaire de l'Association en 2022 il y a une expression d'intérêt (à confirmer) de la part du Professeur Wagner Menezes, de l'Université de São Paulo (Brésil).

Le Conseil décide, à l'unanimité, que le Président de l'Association doit être membre de droit des Comités scientifiques qui organisent les Colloques et les autres réunions scientifiques de l'Association, et que le Délégué à l'organisation et à la communication doit être membre de droit des Comités organisateurs de ces Colloques et réunions scientifiques.

Le Conseil pris note de la fin du mandat du Délégué à l'organisation du Professeur Eva Vasquez Gomez et de sa décision de ne renouveler pas son mandat. Le Conseil décide de réunir les fonctions de délégué à l'organisation et de délégué à la communication dans la même personne et élit, à l'unanimité, comme délégué à l'organisation le Professeur Andrea Caligiuri, actuellement délégué à la communication.

Le Professeur Giuseppe Cataldi avise les membres du Conseil que, conformément aux Statuts et au droit français des associations, le Secrétaire général rédigera le compte-rendu de l'Assemblée générale et celui de la présente réunion, à partir des notes prises par lui-même et par le Trésorier, et que les procès-verbaux seront ensuite communiqués aux membres présents avant leur diffusion générale.

L'ordre du jour étant épuisé ; et aucune autre question n'ayant été soulevée, la réunion du Conseil est close à 20h00.

Le Secrétaire Général,
Professeur Nathalie Ros



Nota bene : Le présent procès-verbal a été établi par le Secrétaire général de l'Association, absent lors du Conseil, à partir des notes rédigées par les Professeurs Caligiuri et Cataldi.